











Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Grande-Synthe, Nord - Février 2022

Depuis 2017, le projet HRO, soutenu par l'Auberge des migrants, a pour mission d'observer, de documenter et de dénoncer quotidiennement les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels:

	Au moins 3 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 321 tentes et bâches détruites
	Au moins 2 abris de fortune détruits		Au moins 189 couvertures et duvets détruits
	Des habits ont été détruits à au moins 16 reprises		Au moins 3 cuves d'eau potable détruites
	Au moins 6 arrestations lors des expulsions		Au moins 21 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants les lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations d'expulsions, tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont détruits. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement menée à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur à Grande Synthe le 24 février. Un des lieux de vie expulsé comportait au moins 500 personnes dont des familles avec enfants. À chaque expulsion, les biens personnels des personnes (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans leur laisser la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (Art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



HRO a observé une augmentation des violences lors des expulsions depuis le 10 juillet 2020, parallèlement à la nomination de Gerald Darmanin au poste de Ministre de l'Intérieur.

Les tentes sont détruites par les agents de la société Ramery sous la supervision des forces de l'ordre et de l'Etat.*** Les observateur.ices ont vu les agents Ramery et les forces de l'ordre secouer des tentes afin de réveiller les personnes ou de vérifier qu'il n'y avait personne dans ces abris, cela parfois sans la présence de traducteur.

Le 24/02, les observateur.ices ont vu le traducteur ouvrir et regarder à l'intérieur d'une tente sans s'annoncer alors que quelqu'un s'y trouvait. Pendant ce temps là, alors que la personne était toujours à l'intérieur de son abris, les membres HRO ont vu des agents Ramery saisir la bâche qui recouvrait cette tente ; ce même jour, il a été rapporté aux observateur.ices qu'une personne exilée avait reçu des coups de matraques par un CRS et avait du être emmenée aux urgences car elle ne pouvait plus marcher ; une personne exilée a également rapporté aux membres HRO que son téléphone était dans sa tente et qu'elle n'avait pas été autorisée à retourner dans le lieu de vie pour le récupérer ; aussi, alors qu'une personne exilée voulait retourner dans son lieu de vie, les observateur.ices ont vu un CRS être verbalement agressif en criant : "tu dégages, tu passes pas, retourne là bas"; enfin, les observateur.ices ont vu des CRS refuser l'entrée du lieu de vie à une mineure non accompagnée qui voulait être mise à l'abri. Un de ces CRS a répondu aux observateur.ices : "Non, on n'est pas payés pour ça", cela sans présence de traducteur.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris des tracteurs et pelleuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. Cela alors même que les propriétaires de ces affaires étaient, souvent, à côté. ****

Harcèlement des observateur.ice.s :



17 tentatives d'intimidation :

Dans la même matinée, les observateur.ices se sont fait.e.s contrôler leurs identité 7 fois ; alors qu'un.e observateur.ice demandait la base légale de son contrôle, ce.tte dernier.e a été menacé.e de garde à vue. Dans le même temps, un agent a demandé le numéro de téléphone et l'adresse d'un.e observateur.ice, en ajoutant "parce que vous êtes embêtante". Un agent a tenu des propos racistes envers un membre HRO en lui demandant de parler français ; un membre HRO a été menacé d'être placé en garde à vue s'il observait encore l'expulsion ; les périmètres de "sécurité" établis par les forces de l'ordre étaient toujours arbitraires, avec pour seul but d'entraver l'observation ; des observateur.ices ont été touchés et poussés par des CRS. Un des agents a tenté de faire tomber un des membres HRO en lui marchant sur les pieds ; en une matinée, les observateur.ice.s ont été pris.e.s en photo au moins 3 fois par les forces de l'ordre, dont 1 fois avec un téléphone portable personnel.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Le nombre de signalements effectués est au deçà du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s qui étaient en situation de rue et de danger sur le territoire Dunkerquois au mois de février. Sur ce territoire, aucune association mandatée n'a d'activité spécifique ciblant les MIE, contrairement à Calais, et se trouve en capacité d'effectuer ce travail d'identification précise (Source : Utopia 56)

*** La société Ramery est une société mandatée par l'Etat en charge de la prise et destruction des affaires pendant les expulsions.

**** Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram: @HumanRightsObs, twitter: @HumanRightsObs).